

## **QUESTIONS – RÉPONSES version médias**

*Entretien avec Chantal Longpré, présidente FQDE*

### **1- Que représente clairement votre positionnement?**

L'école sans l'implication de sa communauté ne pourra donner aucun sens à l'éducation au Québec. La reconnaissance de l'école commence par son intégration dans la communauté.

### **2- Quels sont pour vous les principaux impacts sur les élèves? Les enseignants?**

Les impacts sont les mêmes autant pour les élèves que pour les professionnels enseignants. Pouvoir accommoder la pratique professionnelle demeure un impact majeur tout comme celui de reconnaître le rôle essentiel que l'élève et l'enseignant jouent au sein de l'établissement. Ainsi se crée un réel sentiment d'appartenance à l'école.

### **3- Que répondez-vous à ceux qui disent que les directions d'école veulent plus de pouvoir?**

Aux premiers qui posent la question, nous croyons qu'ils ont peur d'en perdre. Aux gens de la communauté, nous répondons qu'ils en auront plus puisque c'est l'établissement qui récupérera les pouvoirs. Les conseils d'établissement de nos écoles sont les gardiens des valeurs du milieu, qui forment l'instance officielle pour se mobiliser autour de la cause éducative de nos élèves. Mais une question demeure : leur a-t-on permis d'exercer leurs vrais pouvoirs?

### **4- Les directions d'école ne sont pas déjà assez débordées?**

Actuellement, il n'y a pas plus de responsabilités dans l'établissement. Avec la mise en application des propositions de la FQDE, la direction aura simplement moins de tâches à faire pour réaliser une activité puisque celles-ci seront réalisées dans l'école.

### **5- Comment pourriez-vous mettre en application ces avancées?**

Nous apportons des orientations qui, en cohérence avec nos messages, doivent se faire en communauté. La mise en œuvre doit être prévue avec le milieu et nous devons prendre le temps de le faire avec ces gens.

### **6- Qu'entendez-vous par autonomie et marges de manœuvre?**

Les directions d'école parlent souvent des marges de manœuvre nécessaires pour faire d'un établissement une bonne école. Mais qu'entendons-nous par là exactement? Simplement la latitude de répondre aux besoins des écoles en partant des besoins des élèves qui la composent.

**7- Qu'est-ce que la mise en application de la loi 88 apportera comme modification au sein des établissements?**

L'adoption du projet de loi permet de réaffirmer le plan de réussite de chaque établissement. Il offre aussi la possibilité de redonner une couleur unique à l'établissement par l'entente de gestion et par le fait même, capitalise l'implication et la nécessité de reconnaître les pouvoirs déferés au Conseil d'établissement.

**8- Qu'est-ce que l'ADEE?**

L'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement de l'Estrie (ADEE), membre de la FQDE, est composée de quelque 140 directeurs et directrices d'établissement d'enseignement de la région qui œuvrent au sein des commissions scolaires des Sommets, des Hauts-Cantons et de la Région de Sherbrooke.

**9- Qu'est-ce que la FQDE?**

La FQDE est un regroupement de plus de 2 400 directions d'établissement d'enseignement dont la mission est de défendre le droit de ses membres ainsi que de promouvoir le développement professionnel et l'excellence des directions au Québec.

**10- En guise de conclusion, quel est le souhait des directions de la FQDE pour l'avenir de l'éducation au Québec?**

Il faut cesser de politiser la cause éducative. Les jeunes que l'on prépare à intégrer la société ont besoin de stabilité, de continuité et de vision. L'établissement scolaire a la charge de préparer nos citoyens de demain, laissons-lui la chance d'assumer ses responsabilités et de faire les choix qui lui sont appropriés. Reconnaissons l'importance de la diversité des milieux et des professionnels qui les composent. C'est à travers eux que l'école devient signifiante et adaptée aux besoins réels des élèves.